



# MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

MEAE - CNIG Commission Europe et  
International



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MERCATOR

Un abandon officiel dans les planisphères politiques et culturels



# Problématique

Projection construite par Gérard Mercator en 1569 à l'usage des navigateurs.

Projection définie mathématiquement par Edward Wright en 1599 (*Certaine Errors of Navigation Corrected*).

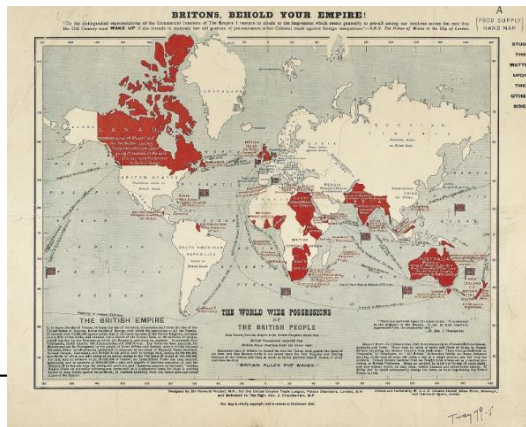
Technique lentement prise en main par les navigateurs aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle.

Représentation devenue culturellement « évidente » au 19<sup>e</sup> siècle, apogée de la colonisation européenne du monde.

Représentation dénoncée depuis la 2<sup>e</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle (ex: Arno Peters, 1973).

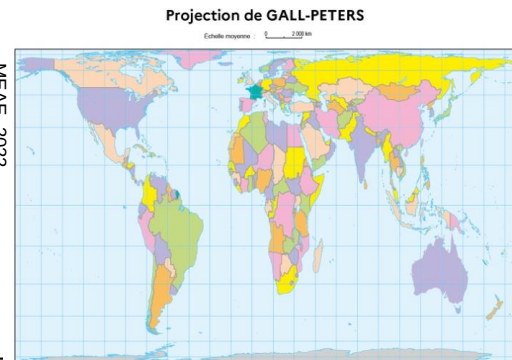


Carte universelle Nova et aucta orbis Terrae descriptio ad usum navigantium emendat accomodata (1569)



www.collectionscanada.gc.ca

MEAE, 2022



# Le travail au MEAE et sa concrétisation

Propositions alternatives à Mercator dès 2021

La résolution UA fait entrer le sujet dans le domaine politique en février 2026

Abandon décidé début 2026 et intention de communiquer à haut niveau

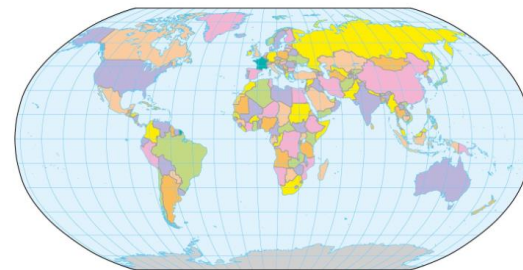
Travail interne sur le projet de résolution et amendement du texte (juin-juillet 2026)

Appui de la France à la résolution portée par le Togo (septembre 2026)

Communication officielle au niveau ministériel (4 septembre 2026)

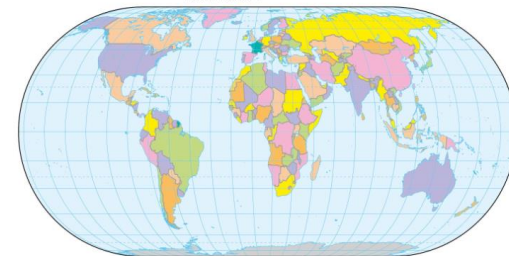
Projection de ROBINSON

Echelle moyenne : 1 : 230 000 000

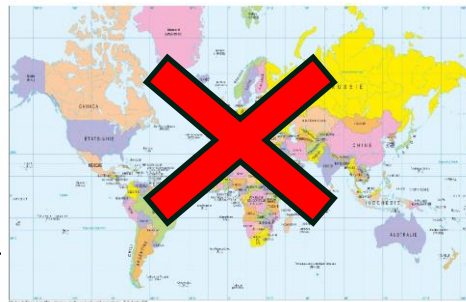


Projection d'ECKERT (IV)

Echelle à 60° de latitude : 1 : 230 000 000  
Echelle à 45° de latitude : 1 : 230 000 000  
Echelle à l'équateur : 1 : 230 000 000



Projection de MERCATOR



Projection stéréographique de GALL



# La résolution ONU

Campagne « *Correct the map* ».

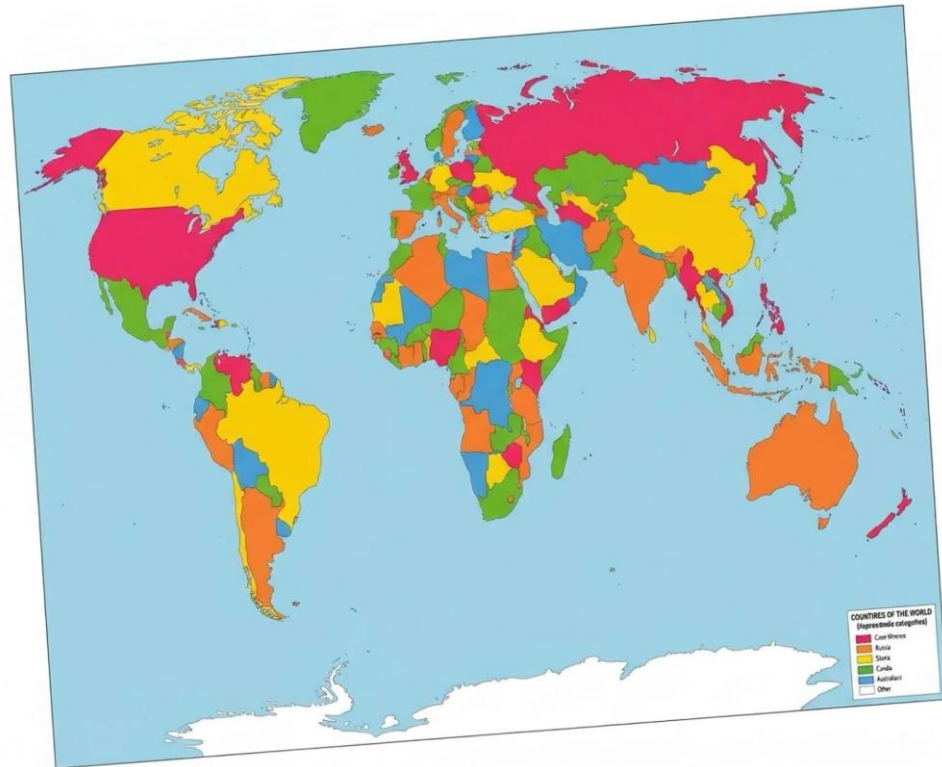
Promotion de la projection *Equal Earth* (« Terre égale » ou « Égali-Terre ») (Bojan Šavrič, Bernhard Jenny et Tom Patterson, 2018).

Appui de l'Union africaine en 2025 et résolution en février 2026.

Résolution portée par le Togo aux Nations unies en 2026, appuyée par la France, après un travail d'amendement du texte par le MEAE.

Pour le MEAE, l'importance portait sur :

- ne pas imposer une projection
- respecter les usages pertinents (navigation, cartographies locales)
- les cartographies mondiales (planisphères)
- laisser aux cartographes leur liberté de choix.



Monde en projection Equal-Earth sur le site de Robert Dussey, consulté le 21/04/2026  
<https://robertdussey.com/en/decision-on-the-correct-the-map-of-africa-on-the-globe-initiative/>

# La résolution ONU : attendus



*L'Assemblée générale*

*[...]*

*Consciente qu'avec le temps, diverses projections cartographiques ont été mises au point, à l'aide de méthodes différentes, pour préserver des propriétés cartographiques différentes, qu'aucune des projections ne peut représenter parfaitement la surface courbe de la Terre sur un plan et que, par conséquent, chaque projection est adaptée à des fins particulières, tout en notant que la présente résolution porte plus particulièrement sur les projections qui préservent les dimensions relatives des régions du monde et la représentation proportionnelle des superficies que celles-ci occupent, sans préjudice de la pratique établie en ce qui concerne l'utilisation de matériel cartographique aux fins de la navigation,*

*[...]*

*Constatant que la projection de Mercator, conçue au XVI<sup>e</sup> siècle aux fins de la navigation, reste largement utilisée dans les supports pédagogiques, médiatiques, numériques et officiels, malgré la distorsion considérable qu'elle entraîne au niveau des masses continentales éloignées, au nord et au sud, de l'équateur, au détriment des régions équatoriales,*

*[...]*

*Convaincue que la correction des distorsions cartographiques relatives à la taille des continents constitue un acte de justice cognitive et de réparation mémorielle, [...]*

Nations unies, A/80/L.104

# La résolution ONU : contenu



*[L'Assemblée générale ...]*

3. Déclare que la projection cartographique Equal Earth offre une représentation plus fidèle des dimensions des masses continentales et constitue, à ce titre, une **option** pertinente pour une représentation cartographique plus juste du monde ;

4. Souligne la nécessité de promouvoir des représentations cartographiques du monde plus fidèles et **scientifiquement fiables** ;

5. **Encourage** les États Membres, les organisations internationales et les autres entités concernées **à adopter, diffuser et utiliser** la projection cartographique Equal Earth et **les méthodes de projection cartographique équivalente**, qui reproduisent plus fidèlement les superficies réelles des continents, lorsque les dimensions de ceux-ci revêtent une importance cruciale ;

6. **Préconise l'élaboration de normes internationales** visant à garantir une représentation **plus** fidèle de la taille des continents dans les outils de cartographie numériques et imprimés, conformément aux cadres pertinents des Nations Unies ;

7. Invite l'UNESCO [et les] autres entités compétentes des Nations Unies, à collaborer avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine, et les milieux universitaires, pour :

a) **Promouvoir** des **normes géospatiales, géodésiques et cartographiques** plus justes et reconnues au niveau international, qui rendent compte de la taille exacte des continents, **le cas échéant** ;

b) Appuyer [la connaissance et la compréhension] dans le domaine géospatial, de manière à rendre plus fidèlement compte de la taille des continents ;

*[...]*

d) Renforcer les capacités géospatiales nationales ;

Nations unies, A/80/L.104

# La résolution ONU : contenu



*[L'Assemblée générale ...]*

8. Exhorte les **plateformes technologiques** mondiales à engager un dialogue constructif avec les États Membres et les organisations régionales en vue de promouvoir des représentations cartographiques plus justes de la planète, notamment la projection cartographique Equal Earth, conformément aux principes, normes et lignes directrices des Nations Unies ;

9. Invite les **entreprises technologiques et les acteurs du secteur numérique**, selon le cas, à promouvoir des pratiques transparentes et inclusives en matière de représentation de la taille des continents, en tenant compte des principes, normes et lignes directrices applicables des Nations Unies et du droit international ;

10. Exhorte les États Membres, les institutions internationales et les organisations de la société civile à **expliquer aux utilisateurs les méthodes de projection** cartographique, y compris leurs caractéristiques, leurs limites et leurs applications appropriées, et, consciente que chaque projection répond à des objectifs cartographiques spécifiques, à mener des **initiatives de sensibilisation** visant à renforcer, au sein des populations concernées et du grand public, les connaissances géographiques, la compréhension stratégique et la prise de conscience de **l'importance culturelle et historique des représentations cartographiques** qui sont faites des **dimensions des continents** pour l'identité collective, notamment par le truchement des technologies de l'information et des communications et de l'intelligence artificielle ;

Nations unies, A/80/L.104



# La résolution ONU : contenu

*[L'Assemblée générale ...]*

11. Encourage les États Membres à :

- a) Intégrer **l'enseignement critique de la cartographie** dans les programmes scolaires afin de mieux sensibiliser à la question des dimensions réelles des continents ;
- b) Promouvoir **l'utilisation de représentations cartographiques** qui, **en fonction de l'usage prévu**, reproduisent plus fidèlement **les dimensions des continents et les réalités géographiques**, notamment la projection cartographique Equal Earth ;
- c) Sensibiliser les acteurs des milieux éducatifs, scientifiques et médiatiques aux problèmes liés aux biais des projections cartographiques ;

12. Invite les États Membres, les organisations internationales, les milieux universitaires et les organismes spécialisés à :

- a) Élaborer, adopter et diffuser **des normes, des lignes directrices et des bonnes pratiques** reconnues au niveau international afin d'assurer une représentation cartographique géospatiale plus fidèle et fiable des dimensions des continents, conformément aux principes, normes et lignes directrices des Nations Unies ;
- b) Promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine des projections cartographiques ;

13. *[Promotion de la collaboration Nord-Sud et Sud-Sud]*

14. *[transfert de technologie vers les pays en développement]*

15. Invite tous les États Membres à promouvoir l'initiative « Corriger la carte » [...]

*[16, 17. Inscription à l'OJ de la 83<sup>e</sup> session annuelle]*

Nations unies, A/80/L.104

# Suites à donner à l'adoption de la résolution

- Diffusion de représentations « fidèles et fiables » du monde (planisphères)
- Promotion (diffusion, pédagogie) de représentations justes, de la connaissance géographique et scientifique, de l'impact culturel des représentations géographiques.
- Collaboration internationale sur les bonnes pratiques
- Implication des plateformes et entreprises technologiques du domaine



Salle de la commission des Affaires étrangères, Assemblée nationale, octobre 2024

Source : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr), 16 avril 2025



Recherche

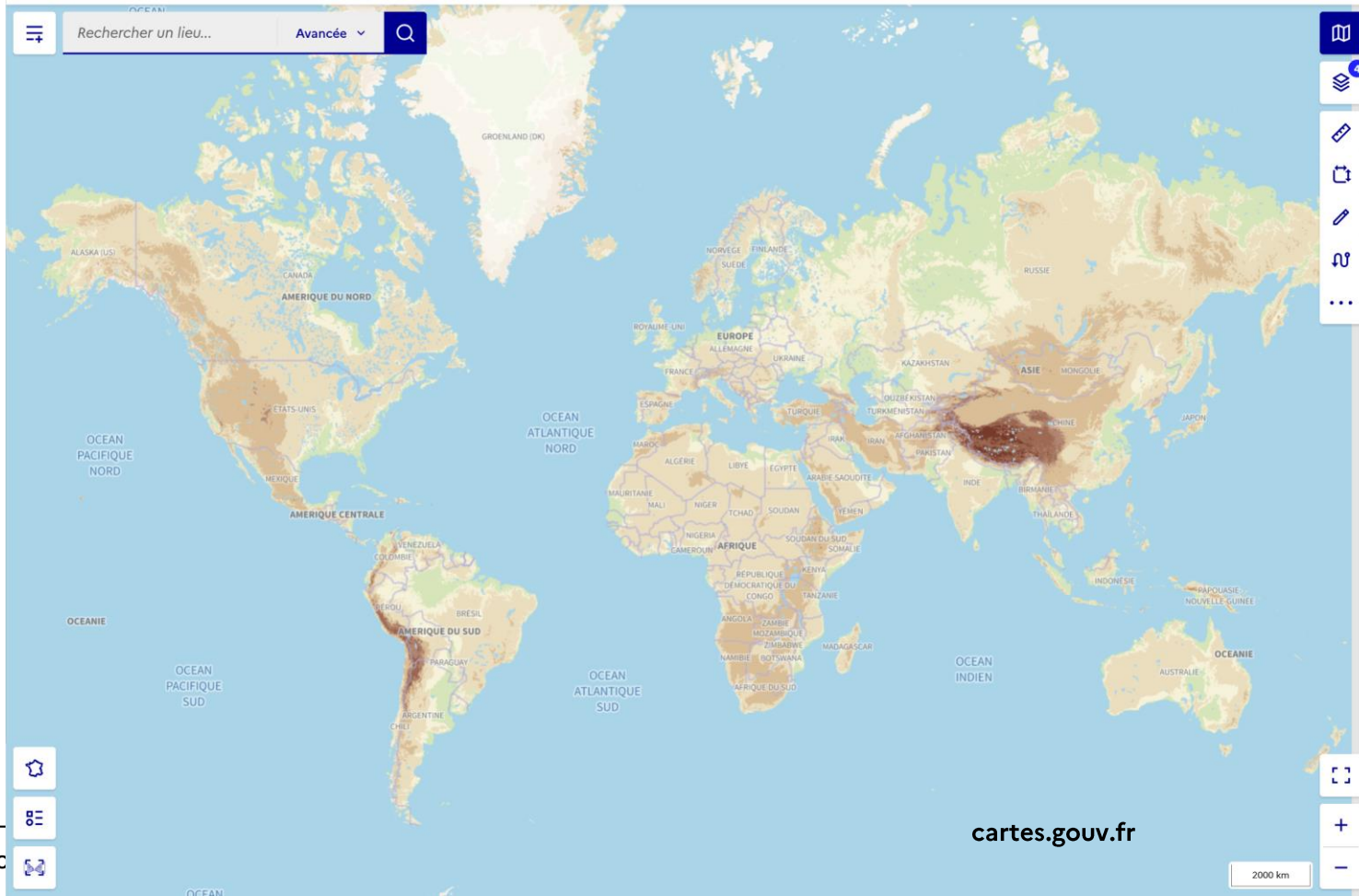
Où est-ce ?



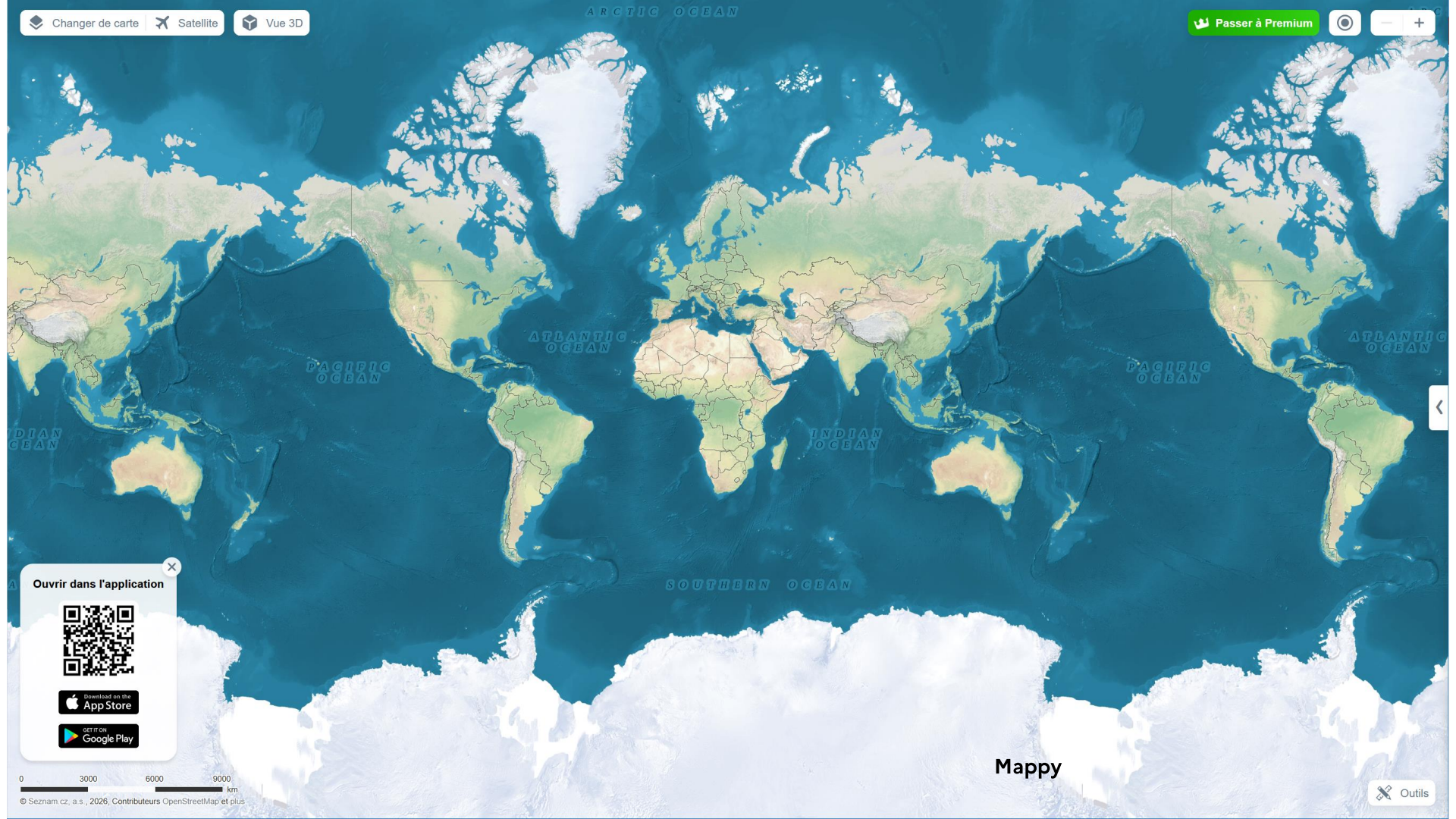
OpenStreetMap

3000 km

2000 mi







Ouvrir dans l'application

Download on the App Store

GET IT ON Google Play

# Suites au MEAE : besoins

Travail ancien sur la représentation politique du monde selon la vision française (États, frontières, toponymie)

Prestation externe : maintien d'une couche présentant cette vision appuyée sur OpenStreetMap

Abandon de l'usage de la projection de Mercator dans les cartographies mondiales statiques (papier, images, pdf)

- Usage de web Mercator dans la cartographie en ligne : ?

Aucun site du MEAE ne fait appel à la couche OSM/MEAE actuellement, mais :

- Couche utilisée via webservice par 145 domaines différents (> 11 millions d'accès 1<sup>re</sup> quinzaine septembre 2026)
- Opérateurs du MEAE : prestation externe pour fournir de la cartographie dynamique.

Comment procéder ?

## Rechercher un établissement

Retrouvez ci-dessous tous les établissements d'enseignement français homologués à l'étranger et les informations essentielles sur ces écoles.

Page de l'établissement :  Ville :   
 Niveau scolaire homologué :  Niveau scolaire homologué :   
 Nom de l'établissement :  Nom de l'établissement :

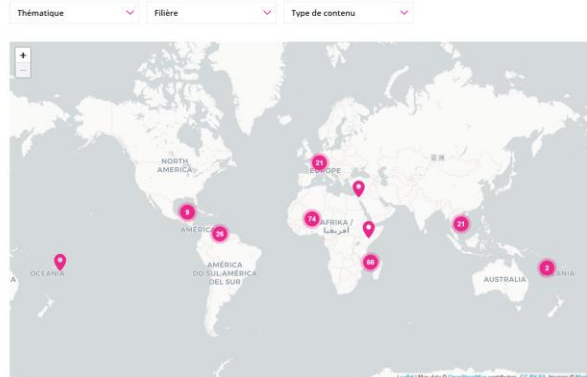


Page de recherche d'un établissement sur le site [aepe.gouv.fr](http://aepe.gouv.fr)

## Une sélection de projets du CIRAD

Localisation des projets emblématiques (en rose), des directions régionales (en noir) et des dispositifs de recherche et de formation en partenariat (en vert). Ces points de localisation se trouvent dans les pays d'intervention du CIRAD et de ses partenaires ; ils ne sont pas géolocalisés précisément.

Liste des projets >



Page de recherche d'un projet sur le site [cirad.fr](http://cirad.fr)